



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 19 MAI 2015

Société

En 22 ans, le logement collectif a gagné un mètre carré

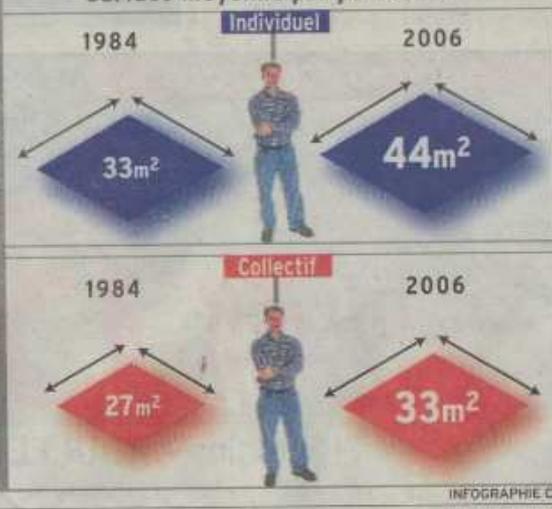
Entre 1984 et 2006, la surface moyenne du logement collectif en France ne s'est accrue que d'un mètre carré, selon une étude rendue récemment publique par l'Insee. Les logements individuels, eux, ont davantage crû, ce qui permet tout de même à la moyenne nationale (logements individuel et collectif confondus) d'afficher une hausse de 9 mètres carrés, passant de 82 m² en 1984 à 91 en

2006. La tendance lourde est donc bien présente, garantie par l'ampleur de l'enquête que l'Insee mène tous les 4-5 ans depuis 1955 sur un large échantillon de logements (43.000). Une investigation à grande échelle qui permet de collecter une foule de données, ce qui explique le décalage entre la date de l'enquête et celle de la publication des résultats.

Evolution de la surface moyenne des logements :



Surface moyenne par personne :



■ RÉFORME DES COLLÈGES

Les syndicats dans la rue, pas le Sgen-CFDT

Les syndicats Snes-FSU, Snep-FSU Snaic-FGAF, SNFOIC, Snetaa-FO, CGT Éducation et SUD Éducation, syndicats d'enseignants du second degré, appellent à manifester « massivement » ce matin en Charente (et ailleurs) contre la réforme des collèges. Le Sgen-CFDT fait entendre une voix dissonante. Lui ne se dit pas opposé à cette réforme, même si elle « n'est pas à la hauteur de [ses] attentes ». Le syndicat considère que les revendications de l'intersyndicale sont « floues et pour certaines réactionnaires ». Pour le Sgen-CFDT, « la réforme présentée prend en compte certains principes » portés par lui « depuis des années : confiance

faite aux équipes, diversification des modalités d'enseignement, accompagnement des élèves notamment, fonctionnement par cycles, cohérence entre programmes et organisation de la scolarité. » Le syndicat parle toutefois d'un « système qu'il faut réformer sans plus tarder », encourage le gouvernement à « tenir bon » et à aller plus loin encore. « Si le Sgen-CFDT appelait à faire grève, conclut-il, ce serait pour exiger un collège qui repose sur des équipes plus soudées, ayant les moyens de travailler ensemble, avec une liberté pédagogique qui ne se résume pas au chacun pour soi, au bénéfice des élèves comme des personnels. »

Pour la majorité départementale, c'est non

Florence Pechevis, vice-présidente déléguée à la jeunesse, à l'éducation et aux sports du conseil départemental de la Charente, se fait la porte-parole de l'assemblée pour dire non à la suppression des sections européennes dans les collèges. « Ces dernières permettent l'acquisition d'un bon niveau en langue, au profit d'un enseignement pratique interdisciplinaire pour tous (...). », écrit-elle dans un communiqué, parlant d'une « injuste réforme » : « C'est le niveau de l'ensemble des collégiens qui est tiré vers le bas et une mise à mal inacceptable des notions de mérite et d'excellence. » Et Florence Pechevis de conclure : « Le conseil départemental de la Charente appelle le ministre de l'Éducation nationale à arrêter sa désastreuse réforme des collèges et à rétablir, après les heures de latin et de grec, les classes bilingues et notamment d'allemand. Les collégiens charentais doivent pouvoir bénéficier des meilleurs atouts pour parfaire leur apprentissage des langues étrangères et ainsi faciliter la poursuite de leurs études et leur insertion professionnelle à venir. »

Les transports Bomex sacrifient dix-huit emplois

- Dégraissage dans la société Bomex à Merpins
- Sur 35 salariés, 17 ont accepté le plan de départ élaboré et 1 a été licencié
- L'agence locale «va fermer» selon des salariés
- «Faux», répond le P-DG.



Jérôme Mercier a reçu sa notification de licenciement il y a un mois. Aujourd'hui, il est déprimé et en grande difficulté. Photo S. U.

Licencié «pour raison médicale»

Jérôme Mercier est déprimé: quand la direction de Bomex considère que le plan social s'est orchestré sans difficulté, ce routier de 40 ans conteste. D'abord parce qu'il intervient alors que ce salarié, en arrêt maladie depuis quatorze mois s'appretait à reprendre le travail. «Le médecin du travail ne m'a pas signé mon certificat de reprise. Il m'a dit: "Dans votre cas, on ne va pas vous garder"». «Suspension de votre contrat de travail pour raison médicale», a confirmé à Jérôme Mercier l'administrateur judiciaire dans un courrier reçu le 9 avril, paradoxalement intitulé «notification de licenciement pour motif économique». Oralement, le routier jure aussi avoir entendu un autre argument justifiant sa mise à l'écart: «On m'a dit que j'étais licencié avant les autres parce que je suis célibataire et sans enfant. C'est de la discrimination». Jérôme Mercier l'affirme: il est aujourd'hui dans une situation «extrêmement précaire»: le dispositif lui permettant de percevoir le chômage n'a pas été enclenché, déplore-t-il. «Pendant la phase de transition, je n'ai même plus les moyens de me payer une boîte d'œufs».

Stéphane URBAJTEL
s.urbojtel@charentelibre.fr

Après vingt-six ans de maison, Francis Yonnet a rendu les clés du camion. L'ancien délégué du personnel de la société de transports Bomex, basée à Merpins, a accepté, bon gré mal gré, les conditions du plan social présenté par sa direction. «Je suis un peu amer bien sûr: on ne quitte pas une entreprise après autant d'années sans être affecté. Mais c'est comme ça», lâche-t-il, défaitiste. Sur les 35 personnes employées sur le site charentais, 18 ont déjà

quitté la société, sans faire de bruit. 17 sur la base d'un plan de départ volontaire signé fin mars et validé alors qu'une procédure de redressement judiciaire lancée en décembre arrive à son terme le mois prochain. Le dernier sur le principe d'un licenciement économique. Pour conserver leur travail, deux salariés ont accepté une mutation: ils seront affectés sur une autre entité du groupe, quel que part en France.

Quid de la quinzaine de rescapés charentais? «La direction a été claire: en juin, c'est fini pour Merpins», affirme Francis Yonnet. «Un site à 10 ou 12 personnes, ça n'aurait aucun sens. Ça va fermer c'est

certain», considère un autre salarié mis à l'écart qui ne tient pas à ce que son nom apparaisse. «Ceux qui vous disent que l'agence va fermer ont tort: c'est faux», réplique pourtant Christian Moreau, le P-DG des transports Bomex, contacté hier au siège du groupe, en Loire-Atlantique. Il n'a jamais été question de fermer Cognac.

«Tout cela s'est fait sans pressions»

L'agence, spécialisée dans le transport de barriques et autres produits liés au cognac, acheminés au Havre, va poursuivre ses activités, mais à un autre rythme. «Le bail qui nous unit au propriétaire du terrain de Merpins n'est pas dénoncé. On continue».

La lourde restructuration engagée chez Bomex ne concerne pas uniquement le site merpinois. Ce sont cinq sites du groupe qui sont concernés par les suppressions de postes: Saint-Géréon (Loire-Atlantique), Mortagne-au-Perche (Orne), Vesoul (Haute-Saône) et Le Havre (Seine-Maritime). Au total, le transporteur se sépare de 115 salariés. Il a employé jusqu'à 573 personnes. Les partants ont presque tous dit oui au plan de

Le bail qui nous unit au propriétaire du terrain de Merpins n'est pas dénoncé.

départ volontaire. «Ils ont profité de l'occasion faite par ce PSE avec des indemnités intéressantes [il ne dit pas combien, NDLR] pour quitter l'entreprise», se rassure Christian Moreau qui affirme: «Tout cela s'est fait sans pressions. Je n'ai pas senti de craintes ou de questionnements particuliers. C'est pour cette raison que je ne comprends pas trop pourquoi des réactions se font jour à Cognac. Si elles existent [à l'image de celle Jérôme Mercier, lire par ailleurs encadré, NDLR] elles sont marginales».

Comment la société Bomex en est-elle arrivée là? Selon les représentants du personnel et la presse économique, tout a basculé quand l'entreprise familiale a racheté, en octobre 2012, l'entreprise picarde AB Trans, basée à Nogeant-sur-Oise, elle-même à la

tête de plusieurs sociétés, bien implantées dans l'Oise, en Haute-Saône et dans le grand Ouest (1). En unissant leurs forces, les deux groupes pariaient sur des économies d'échelle. Mais dans un contexte difficile pour les transports, face en particulier, à une concurrence internationale redoutable, Bomex a plongé.

«Cette situation est le résultat d'une mauvaise gestion», considère Francis Yonnet. Il critique aussi des choix d'entreprise, comme le recours «de plus en plus fréquent à des routiers bulgares. Il y a longtemps, nos camions allaient jusqu'en Angleterre depuis Cognac. Aujourd'hui Bomex fait appel aux Bulgares. Ça leur coûte moins cher». À 48 ans, l'ancien délégué du personnel pourtant ne regrette pas de passer à autre chose. Et ne semble pas trop s'inquiéter pour l'avenir. «Il y a des projets pour de l'embauche dans d'autres sociétés: les transports Rousseau, Poupeau ou chez Garandeau».

(1) Le groupe affichait un chiffre d'affaires de l'ordre de 84 millions d'euros en 2013. Son niveau d'activité s'est accru de moitié suite au rachat de l'entreprise picarde AB Trans en octobre 2012.



Trente camions Bomex sillonnaient les routes du Cognacais. Ils seront moins nombreux désormais.

Photo CL

■ Rémy Marcotte

(Photo CL) et toute l'équipe des Jardins respectueux de Châteaubernard, s'associent à la 9^e édition de la fête de la nature. Le rendez-vous est donné aux jardins samedi et dimanche pour deux jours de découverte des lieux, de différents métiers de l'artisanat (vannerie, céramique, land-art...), sans compter les jeux, les animations et un atelier cuisine sauvage croustillant samedi (10h, sur réservation) et un pique-nique au jardin dimanche. Réservations au 05 45 36 82 60. Renseignements complémentaires au 05 45 80 81 15.



Le restaurant du site veut retrouver son lustre d'antan

Depuis mars, l'établissement est dirigé par les patrons de L'Auberge de Condé, à Bassac. Un duo plein d'idées pour relancer la table.



Installée près des greens, la terrasse de «La Table du golf» recommence doucement à reflleurir depuis la reprise.

Photo G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

On est bien tombé là, avec du personnel compétent. Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas vu ça dans les assiettes! Parole de golfeur. Le restaurant du Golf du cognac à Saint-Brice, a-t-il enfin tiré le bon numéro ? Après avoir vu passer quatre chefs en six ans dans ses cuisines, la structure, gérée sous délégation de service public (DSP), compte aujourd'hui sur Sylvain Véglanti et Guillaume Gueroult pour redonner du lustre à l'établissement. De l'avis de ses responsables et de quelques joueurs et clients croisés autour des tables, cela semble déjà sur la bonne voie depuis l'arrivée, en mars, de ce duo qui a rebaptisé le lieu «La Table du golf». Ces deux nouveaux patrons, associés, sont loin d'être inconnus dans la région. Ils sont aux commandes de L'Auberge de Condé à Bassac et viennent d'ouvrir une autre affaire à Sitges, près de Barcelone. Sollicités par des clients golfeurs de l'au-

berge et par les responsables du club pour reprendre le restaurant, ils ont vite accepté après une visite sur le site. «Le charme du lieu, le challenge, le projet et le bon contact avec les dirigeants nous ont convaincus», relate Guillaume Gueroult. Il y a une forte clientèle anglaise en plus ici, comme à Bassac, on connaît, on sait ce qu'elle aime. Il y a aussi un beau potentiel.»

«Ouvert à tous»

Suffisant donc pour qu'ils se lancent dans l'aventure, non sans y mettre une condition: «Rendre le restaurant plus accessible et l'ouvrir au plus grand nombre. Ce n'est pas un établissement privé comme beaucoup le croient, rappelle Guillaume Gueroult. C'est l'objectif que l'on vise en premier lieu». Pour l'atteindre, les deux compères vont multiplier les animations. Dès cette semaine, un afterwork va s'ouvrir tous les vendredis et samedis, de 18h à 20h «avec cocktails et tapas». En juin, juillet et août, de 20h à 23h30, des groupes de musique rythmeront les vendredis

soir. «On va aussi organiser un tremplin musique du golf pour la fête de la musique. Des formations, dont un des membres au moins est golfeur, se produiront. Les deux vainqueurs animeront ensuite les samedis soir en juillet et août», ajoute Guillaume Gueroult. Mais comme les notes ne nourrissent pas son homme, c'est aussi et surtout avec le contenu des assiettes qu'ils comptent attirer et fidéliser la clientèle. Pour cela, les portes d'un restaurant semi-gastronomique ont ouvert. Sur la carte, des menus à 27 et 35€ «que des créations», à déguster aussi le samedi midi et soir et le dimanche à midi. Cette offre est combinée avec la formule brasserie servie chaque jour et le soir du jeudi au samedi. «On veut instaurer aussi une journée découverte golf ciblée vers les comités d'entreprise, avec petit-déjeuner, initiation et repas», complète Guillaume Gueroult, bien décidé à refaire de cette «table», une adresse incontournable de la restauration cognacaise.

«La Table du golf», à Saint-Brice. Tél: 05 45 83 11 84.

Plate-forme de lavage en fonction à Bourg

Elle était attendue. Elle a été inaugurée vendredi après de longues années d'attente et près d'un an de travaux. La plate-forme de lavage communale de Bourg-Charente n'attend plus que les engins agricoles auxquels elle est destinée pour entrer en fonction. Projet innovant, cet équipement bâti sur 500 m² de l'ancien terrain de football de Veillard, est une première sous cette forme dans le département.

Équipé de plusieurs jets à haute pression, il a été conçu pour stocker les eaux de rinçage des machines à vendanger et recueillir celles des machines à pulvériser, chargées de produits chimiques, qui seront retraitées par un prestataire extérieur.

Pour porter ce projet, une dizaine d'agriculteurs de la commune se sont fédérés dans une coopérative d'utilisation du matériel agricole (Cuma), soutenus par la chambre d'agriculture et par la municipalité, laquelle a mis à disposition une partie du terrain de foot, assuré la maîtrise d'ouvrage et déniché les subventions. «Une aide énorme», a tenu à remercier Patrick Pautier, l'un des représentants de la Cuma. «On a fait un geste important mais c'est un projet où tout le monde est



Plus, agriculteurs de la Cuma, et représentants de la chambre d'agriculture sont venus inaugurer avec plaisir un nouvel équipement inédit dans le département. Photo G. B.

gagnant, la commune, les agriculteurs et la nature. Il est dans l'intérêt de tous et c'est une plus-value pour la protection de l'environnement», a rappelé Jérôme Sourisseau, le maire de Bourg-Charente. L'utilisation de cette plate-forme, reviendra à un loyer annuel de 27€ par hectare pour chaque exploitation. Les consommations d'eau et le traitement des effluents seront facturées au prorata des consommations de chaque utilisateur

grâce à un automate. Enfin, un bâtiment adjacent servira de local sanitaire. «Cette location annuelle compense la partie d'autofinancement de la commune, ce qui en fait une opération blanche pour notre budget», s'est félicité le maire. Elle s'élève à 30% du coût total de cette plate-forme, 194 379€ (HT) pour 70% financés par le conseil régional (40 000€), l'agence Adour-Garonne (35 000€) et le fonds européen Feader (60 000€).

■ GENTÉ LA

Grosse désillusion

Après avoir assuré la montée en troisième division, l'équipe première de Genté entendait bien retourner au stade Lebon cette année encore, pour y disputer la finale de la coupe Édely. Mais pour cela, il fallait avant tout gagner la demi-finale à domicile face à l'équipe de Châteaubernard. Dès les premières minutes l'inquiétude commence, car les adversaires sont plus combattifs, et leur jeu beaucoup plus rapide et précis que celui des locaux. Effectivement, à force de subir, l'équipe de Genté encaisse le premier but de la partie au bout de vingt minutes de jeu. Même après ça, les locaux ne réagissent toujours pas et encaissent un second but juste avant la mi-temps.

À la pause, l'équipe de Châteaubernard mène logiquement 2 à 0 et on attend une réaction de la part des locaux. La seconde période est déjà plus équilibrée et les occasions sont plus rares de part et d'autre. À l'heure de jeu, Jonathan ACHAIN reprend victorieusement le ballon sur corner et redonne espoir à toute son équipe.

Dans le dernier quart d'heure de jeu, Romain ARDOUAIN est tout prêt d'égaliser mais le défenseur de Châteaubernard sauve son équipe in-extremis du bout du pied. Malheureusement dans la foulée, les adversaires reprennent le large en inscrivant le dernier but de la rencontre. L'arbitre siffle la fin du match, sur ce score de 3 buts à 1 en faveur de l'équipe de Châteaubernard, privant ainsi l'équipe de Genté de la finale au stade Lebon.

Transition énergétique, la dernière salve

ASSEMBLÉE NATIONALE Le texte de Ségolène Royal revient en deuxième lecture devant les députés. Les sénateurs avaient modifié les dispositions sur le nucléaire

Les sénateurs avaient rectifié le portrait de la transition énergétique, les députés devaient maintenant rectifier la rectification. À partir d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi, le texte de loi rédigé par Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie et de l'Énergie, revient en deuxième lecture devant l'Assemblée nationale. Voté une première fois par les députés à la mi-octobre, il est ensuite passé à la gyro-broyeuse du Sénat. Début mars, la Haute Assemblée en a adopté une version très modifiée, en particulier sur la pomme de discorde de la politique énergétique française : le nucléaire.

L'atome civil n'occupe que quelques phrases de l'énorme pavé législatif. Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point le débat se focalise sur le thème au point d'occulter le principal : le pays s'engage-t-il oui ou non vers une rupture de son addiction aux hydrocarbures qui émet des gaz à effet de serre tout en creusant sur le mode abyssal le déficit de la balance commerciale ? Cet enjeu crucial disparaît derrière deux questions pendantes : la ré-

France à l'horizon 2025, et le plafonnement des capacités nucléaires à leur taille actuelle, soit 63,2 GW (gigawatts).

La référence à 2025

Les sénateurs avaient supprimé la référence à 2025, ce qui transformait l'objectif initial, une promesse de campagne de François Hollande, en vague intention. EELV est arc-bouté sur son respect, la perspective d'une sortie du nucléaire à horizon incertain étant partie intégrante de son ADN politique.

Le plafonnement des capacités de production nucléaire renvoie à la même problématique. La France compte actuellement 19 centrales en fonctionnement pour 58 réacteurs. En maintenant un plafond à 63,2 GW, les députés contraindraient les pouvoirs publics à décider la fermeture de réacteurs existants - par exemple les deux unités de Fessenheim, en Alsace - en cas de raccordement au réseau d'une nouvelle centrale - l'EPR en construction à Flamanville. Les sénateurs avaient détricoté cette disposition en validant le principe d'un

pour n'avoir à fermer aucun réacteur ancien à la mise en service de l'EPR.

La différence n'est pas mince. Mais la foire d'empoigne à ceci de relatif que l'EPR de Flamanville, qui souffre entre autres d'une grave malfaçon sur sa cuve, n'est pas prêt

« La foire d'empoigne à ceci de relatif que l'EPR de Flamanville n'est pas prêt de produire ses premiers kilowattheures »

de produire ses premiers kilowattheures. Si le chantier parvient à son terme sur le Golgotha nucléaire de la Manche, la mise en service interviendra probablement au cours du prochain quinquennat. De quoi donner à la prochaine majorité le temps de se retourner... Quant à la trajectoire d'une production nucléaire dans l'électricité française qui plongerait de 77% en 2014 à 50% en 2025, elle est jugée parfaitement

irréaliste par l'écrasante majorité des experts.

Sur le trône du roi pétrole

Loi d'objectifs avant tout, le texte revu en commission par les députés retient pour le reste des chiffres censés être vertueux face au réchauffement climatique qui s'annonce : -40% de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 et une division par quatre à l'échéance 2050, -30% d'énergie fossile consommée entre 2012 et 2030. Et une consommation énergétique inscrite à la baisse : -20% entre 2012 et 2030 et -50% en 2050. Toutes ces grandeurs se tiennent. C'est la combustion des énergies fossiles (fioul pour le chauffage gazole et essence, kérosène, etc.) qui dégage des gaz à effet de serre. Il faut donc réduire leur part dans

l'énergie consommée, et économiser l'énergie par ailleurs.

Louables à six mois de la conférence internationale de Paris sur le climat, ces intentions se fracassent hélas sur la « realpolitik ». En l'an dernier l'écotaxe poids lourds au prix d'une invraisemblable gabegie d'argent public et d'un message désastreux lancé aux citoyens, Ségolène Royal a ruiné ce qui pouvait rester de crédibilité au gouvernement sur ce chapitre. Comment affirmer dans la loi la primauté du développement du ferroviaire et des voies d'eau alors que son prin-

cipal levier financier a été supprimé ?

Autre faille béante, le texte assure que « la politique nationale de transports lutte contre l'étalement urbain ». C'est une contre-vérité patente. Rien de sérieux n'est prévu pour infléchir cette réalité qui éligne les actifs de leur lieu de travail rend otages de leur voiture, les fait brûler toujours plus de pétrole et les met à la merci d'une nouvelle hausse - inévitable - des prix des carburants. Il faudrait du courage et des idées pour changer la donne ?

L'énergie en France

Consommation finale d'énergie en 2013...

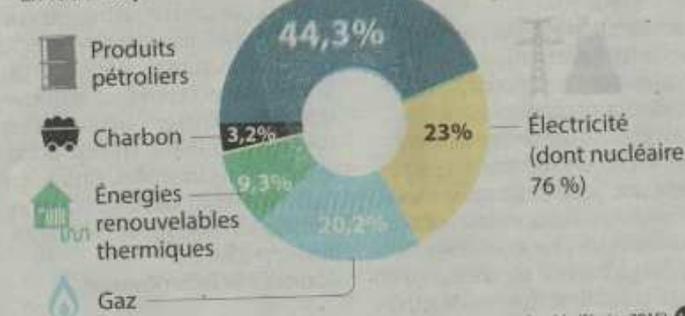
En % de Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole)

... par secteur



... par type d'énergie

En % de Mtep



Source : ministère du développement durable (février 2015)

Bientôt la fin des sacs de caisse en plastique



Une rénovation énergétique pourra être nécessaire dans la vente d'un logement. PHOTODISC/190

MESURES Parmi les nombreuses dispositions à voter, la fin des sacs plastique est prévue pour la fin de l'année

D'une lecture plus qu'indigeste, la loi de transition énergétique comporte de nombreuses dispositions qui, par la suite, feront l'objet de décrets d'application. Petit tour non exhaustif dans les profondeurs du catalogue.

Logement. À partir de 2030, une rénovation énergétique devra, si nécessaire, accompagner la vente d'un logement. La mise en œuvre de cette disposition sera progressive jusqu'en 2050. Six mois après la promulgation de la loi, un rapport transmis au Parlement devra recenser l'ensemble des financements existants à destination des

ménages modestes pour des travaux de rénovation énergétique. L'instauration d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique est programmée à terme. Des plates-formes de conseil gratuites devraient être mises en place à l'échelle des Communautés de communes. Un « chèque énergie » nominatif et dont la durée de validité sera prédéterminée est à l'étude. Il permettra aux ménages modestes de régler leurs factures d'énergie.

Transport. 7 millions de points de charge pour les véhicules électriques doivent voir le jour d'ici à 2030 sur le territoire. Les commandes publiques de véhicules comprendront notamment une proportion de « véhicules propres » : 50 % pour les flottes de l'État, 20 % pour celles des collectivités locales. Avant 2020, les loueurs et les sociétés de taxis devront eux aussi intégrer au

moins 10 % de véhicules propres lors du renouvellement de leur parc. À l'échelle locale, les pouvoirs publics pourront promouvoir plus facilement des services d'autopartage, de covoiturage ou encore de location de vélos.

Qualité de l'air. Des « zones à circulation restreinte » suivant les catégories de véhicules devraient voir le jour dans les agglomérations qui le souhaitent. D'ici la fin de l'année, une réglementation précisera le panel des mesures d'urgence possibles en cas de pic de pollution. Les pouvoirs publics seront invités à être plus réactifs en la matière. À l'avenir, les sociétés d'autoroutes sont censées prendre à leur charge l'aménagement d'aires de covoiturage, en cas de construction d'un échangeur ou de travaux sur celui-ci. Le gouvernement devra présenter un rapport sur la généralisation des voies réservées au covoiturage

et aux transports en commun sur les autoroutes urbaines (quand elles ont au moins trois voies).

Déchets. La tarification incitative des déchets (moins on jette, moins on paie) doit progresser pour couvrir 15 millions de personnes en 2020 et 25 millions en 2025. Tous les emballages plastique devraient être recyclables et recyclés en 2022. Les déchets du BTP (bâtiment et travaux publics) devraient être valorisés à 70 % d'ici à 2020.

Le 1^{er} janvier 2016 verra la fin des sacs plastique de caisse, le 1^{er} janvier 2017 celle des emballages plastique des journaux et des documents publicitaires envoyés aux particuliers. Dans le cadre de la lutte contre l'obsolescence programmée (la mort prédéterminée des équipements électroménagers par leurs constructeurs), l'affichage de la durée de vie des articles est envisagé.

J.-D. R.

Les principaux changements

L'autonomie. Il s'agit de la principale mesure de la réforme, et certainement la plus contestée par les syndicats enseignants et les partis de gauche. C'est la plus grande autonomie accordée aux établissements : chaque collège décidera à son gré de 20 % de l'emploi du temps des élèves, consacrés à du travail en petits groupes, à l'accompagnement personnalisé et aux enseignements pluridisciplinaires.

Enseignements pluridisciplinaires. Il s'agit des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires). La réforme vise à renforcer ces temps où les enseignants et les élèves travaillent ensemble au-delà des disciplines. C'est dans ce cadre que l'on pourra s'initier aux langues anciennes

comme le latin et le grec. L'option proprement dite de latin et de grec est bien supprimée, mais on pourra toujours apprendre ces langues dans les EPI et à travers un enseignement complémentaire, mais avec une heure hebdomadaire de moins qu'aujourd'hui.

Deuxième langue dès la cinquième. L'autre grande nouveauté est la généralisation de l'apprentissage d'une deuxième langue dès la cinquième, au lieu de la quatrième aujourd'hui. Cette mesure entraîne la suppression des classes bilangues et internationales, sauf pour ceux qui sont déjà dans ce cursus, qui n'étaient réservées qu'à 20 % des élèves du collège.

Une partie des programmes. La réécriture des programmes du collège

est bien avancée, et ces programmes correspondent pour l'essentiel à ceux qui existent aujourd'hui, mais en moins chargé. Le premier texte proposé par le Conseil supérieur des programmes (CSP), qui fait tant polémique, est volontairement sommaire pour répondre au principe de liberté pédagogique et d'autonomie. Il doit cependant être amendé et complété d'ici la fin de l'été, mais il n'a jamais été prévu d'y apprendre obligatoirement l'islam et, en option, les racines chrétiennes et l'histoire catholique de la France. Ces deux aspects de l'Histoire figurent bien au programme. En revanche, la colonisation est effectivement davantage mise en avant qu'aujourd'hui, et moins la France des Lumières.

Les enseignants se mobilisent contre la réforme du collège

ÉDUCATION Journée de protestation à l'appel de syndicats contre ce texte vivement critiqué à droite et à gauche

Cela ne s'arrange pas pour la réforme du collège et la ministre qui la porte, Najat Vallaud-Belkacem. Voilà que six Français sur dix, selon deux enquêtes très récentes, s'opposent à ces changements, ou ce qu'ils en savent, et la même proportion soutient le mouvement de protestation des enseignants de ce jour. Pas de quoi rassurer un gouvernement qui doit faire face à une féroce opposition sur sa droite et sa gauche depuis quelques jours.

Une intersyndicale (Snes-FSU, Snep-FSU, Snalc-FGAF, SNFOLC, Snetaa-FO, CGT Educ'action et SUD Éducation) représentant 80 % des enseignants du second degré, appelle à une journée de grève et de manifestations ce mardi contre la réforme du collège, dont elle réclame l'abandon avec une réouverture des négociations. Et le moins que l'on puisse dire est que ces syndicats ne sont pas de droite, à l'exception du Snalc.

L'autonomie dans le viseur

Pas grand-chose trouve grâce aux yeux du Snes-FSU, par exemple, le plus puissant syndicat du secondaire. « Dans l'esprit, il y a de bonnes choses comme l'accompagnement personnalisé ou une forme d'autonomie. Mais la mise en œuvre ne nous convient pas », explique Jean-Pascal Méral, du Snes Aquitaine. Sur l'autonomie, le Snes demande simplement qu'elle relève du volontariat, ce qui n'est pas le cas dans la réforme. Il souhaite aussi le maintien des heures des disciplines, et que l'interdisciplinarité se fasse en plus des heures existantes.

Pour Force ouvrière (FO), le principal problème vient aussi de l'autonomie. « Il y aura une concurrence entre les établissements et cela va renforcer les inégalités », résume Raynald Diranzo, secrétaire



Les cortèges devraient être aujourd'hui davantage fournis que ceux de décembre, pour les zones d'éducation prioritaires. AFP

départemental adjoint FO Gironde. Il demande aussi le maintien des disciplines, et des classes européennes et bilingues. « Elles permettent la mixité dans un établissement », assure ce dernier, également professeur de maths, à l'inverse de ce que disent tous les chercheurs sur l'éducation.

À cette protestation syndicale, s'ajoute celle du Front de gauche, ainsi que de toute la droite, de François Bayrou jusqu'à Nicolas Sarkozy, en passant par Bruno Le Maire, qui a trouvé là un cheval de bataille. La réforme a aussi des détracteurs du côté des intellectuels, surtout

des historiens en ce qui concerne les nouveaux programmes actuellement en consultation. Au final, ce texte sur le collège et la refonte des programmes qui l'accompagne ne sont défendus que par une large partie des socialistes (mais pas tous !), des intellectuels comme le sociologue François Dubet ou l'historien Antoine Prost. Elle trouve aussi du renfort parmi deux syndicats enseignants réformateurs, l'Unsa et le Sgen-CFDT, ainsi que du côté de la principale fédération de parents, la FCPE. Mais ces défenseurs sont pour l'instant minoritaires.

Bruno Béziat

Impôts : Sapin contre une fusion revenu-CSG

FISCALITÉ Il n'est plus question d'un rapprochement entre CSG et impôt sur le revenu. Le ministre des Finances se dit opposé à la réforme

C'était le 14^e des 60 engagements du candidat François Hollande en 2012. « La contribution de chacun sera rendue plus équitable par une grande réforme permettant la fusion, à terme, de l'impôt sur le revenu (IR) et de la CSG dans le cadre d'un prélèvement simplifié sur le revenu. »

La réforme n'ayant pas été engagée dans les premiers mois du quinquennat, tout le monde - ou presque - considérait qu'elle était tombée aux oubliettes, même si l'hypothèse d'une fusion était encore parfois vaguement évoquée. Fin 2013, notamment, quand Jean-Marc Ayrault avait ouvert le chantier d'une « remise à plat de la fiscalité », ceux qui militent pour un rapprochement IR-CSG avaient pu croire que le dossier serait à nouveau ouvert. On sait qu'il n'en a rien

été. On sait aussi, maintenant, que le gouvernement a tiré une croix sur cette promesse de campagne. Ce week-end, le ministre des Finances s'est clairement prononcé contre une fusion IR-CSG. « Cela se traduirait par l'augmentation des impôts pour la moitié des Français », a expliqué Michel Sapin, alors que ceux-ci « veulent voir des baisses d'impôt ». Le ministre des Finances a également estimé que « la grande réforme fiscale [...], ça n'existe pas. Il y a des réformes qui arrivent et qui se mettent en place progressivement ».

Transferts de charges

L'argument avancé sur un risque de hausse des impôts n'est pas nouveau, même si les chiffres avancés sur le nombre de perdants varient d'un interlocuteur à l'autre. « Toute

réforme fiscale d'envergure entraîne des transferts de charges entre ménages, puisqu'il s'agit précisément de répartir autrement la charge de l'impôt, en fonction des objectifs qu'on assigne », avait rappelé en début d'année Didier Migaud, chargé de présenter une étude demandée sur le sujet au Conseil des prélèvements obligatoires. « Mais il est possible de les amortir ou de les étaler dans le temps, en maintenant parfois des règles préexistantes, ou en compensant certaines pertes par d'autres avantages, sous forme d'allocations ou de crédits d'impôt. » Une réforme serait compliquée mais elle reste néanmoins possible. Elle a des défenseurs à gauche comme à droite. La promesse reviendra peut-être sur le tapis pour 2017...

P. T.



Le ministre des Finances, Michel Sapin. PHOTO L. THYS/AFP

Le Département dit non à la réforme scolaire

Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'éducation, la jeunesse et les sports, Florence Pêchevis a signé, hier, un communiqué intitulé : « Réforme scolaire, pour nous, c'est non ! » Elle énonce sa crainte de voir « le niveau de l'ensemble des élèves tiré vers le bas » et fustige la suppression des sections européennes. « Le département de la Charente a bien l'intention de renforcer l'implantation de ces dispositifs, afin de répondre à la demande des familles et des jeunes », affirme-t-elle. Par ailleurs, plusieurs syndicats d'enseignants appellent à manifester contre la réforme, ce matin à 10 h 30, devant l'inspection académique à Angoulême.

Des handicapés sans revenu

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Depuis mars, des adultes handicapés n'ont plus d'allocation. En cause, les reports de nomination d'élus dans les instances

MARIE FAUVEL
m.fauvel@sudouest.fr

William (1) n'a pas perçu son allocation adulte handicapé (AAH) depuis le mois de mars. Trois mois sans aucun revenu. Trois mois à faire patienter la banque pour son compte qui voit rouge. Trois mois à naviguer entre différents services pour comprendre pourquoi il se retrouve sans le sou. Trois mois à recevoir des conseils plus farfelus les uns que les autres : « Inscrivez-vous au RSA » ou « Faites un emprunt, en attendant... » En attendant que la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) se réunisse, enfin, pour statuer sur son dossier.

Sa situation est une conséquence directe des élections et des querelles politiques qui ont agité la mise en place du nouveau Conseil de la Charente : une partie des adultes handicapés du département n'ont plus aucune ressource. Explications.

Élections et querelles

Les bénéficiaires concernés sont ceux qui perçoivent l'allocation adulte handicapé dérogatoire - c'est-à-dire qui ont un taux d'invalidité de 50 à 79 % soit 2 000 personnes au total en Charente - et dont les droits sont arrivés à terme (ils doivent être renouvelés tous les deux ans). Pour William, l'échéance était en février. L'instruction par les services de la MDPH était terminée. Il ne lui manquait plus que la validation par la CDAPH. Cette commission rassemble les financeurs (élus du Département, services de l'État...), des re-

présentants d'associations et des techniciens de la MDPH. Or celle-ci n'a pu se réunir depuis trois mois.

En mars, tout d'abord. En période électorale, certains représentants des services de l'État devaient respecter leurs droits de réserve, les élus de la majorité sortante en campagne devaient se tenir éloignés des instances décisionnaires, explique Jean-Marie Juddé, ancien conseiller général de Chabanaise et ex-président de la MDPH.

En avril, le Département change de majorité, elle passe à droite. Les élus dans les différentes commissions et organismes externes doivent être nommés. Or, la première réunion du Conseil, le 17 avril, est houleuse. La gauche finit même par claquer la porte sans que les différentes commissions soient pourvues d'élus. La seconde réunion, le 7 mai, sera la bonne. Les instances vont enfin pouvoir se réunir... trois mois après.

Une réunion le 21 mai

Isabelle Lagarde, nouvelle vice-présidente en charge des personnes âgées et handicapées au Département, déplore ce calendrier et accuse clairement l'opposition : « Premièrement, l'ancienne majorité a fait patienter ses dossiers au mois de mars et c'est intolérable, elle aurait dû anticiper la période électorale. Deuxième chose, les élus de l'opposition ont quitté la première séance du Conseil départemental alors que nous souhaitions pourvoir les commissions, ce qui a mené à un nouveau report. Troisième chose, j'ai demandé au directeur de la MDPH de s'affranchir du délai de prévenance de quinze jours. Nous réunirons, donc, la CDAPH ce jeudi 21 mai. »



La commission décisionnaire de la Maison départementale des personnes handicapées n'a pas pu se réunir depuis trois mois faute d'élus. PHOTO ANNE LACAUD

« Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé dérogatoire et dont les droits sont arrivés à terme sont concernés »

Frédéric Sardin, chef de file de l'opposition départementale, ne peut laisser passer l'affront. Pour le mois de mars, il se réfère aux explications de Jean-Marie Juddé.

« Pour le deuxième point, je comprends bien les difficultés que cela a pu causer mais je veux juste rappeler comment ça s'est produit : la délibération pour les com-

missions n'a pas été présentée par la majorité sous sa forme légale, d'où le renvoi. Cela ne peut être imputé à l'opposition. Si le fait que nous partions de l'assemblée a pu créer des soucis sur les organismes externes c'est une conséquence du fait que la nouvelle majorité a mal jugé de la place qu'elle voulait donner à l'opposition... »

1 600 décisions à prendre

Au-delà des explications politiques, il y a l'ordre du jour de la future CDAPH. Elle devra prendre 1 600 décisions au lieu des 1 000 habituelles. Bien entendu toutes ne concernent pas l'AAH, il y a aussi la prestation de compensation de handicap, les orientations pro-

fessionnelles des personnes qui en font la demande, l'accompagnement scolaire, etc.

L'an dernier, la CDAPH avait pris 20 000 décisions. Elle pouvait se targuer d'être la plus réactive en France dans les délais qui concernaient les enfants handicapés et la seconde pour les adultes. Un podium qu'elle ne pourra certainement pas viser cette année.

Quant à William, il a la chance d'être soutenu par sa famille qui lui offre un toit et un couvert en attendant des jours meilleurs. Toutes les personnes impactées par cette absence de revenu n'ont pas forcément cette chance.

(1) Le prénom a été modifié

Le syndicat recherche des sources



Le budget eau est de 1,30 euro par jour pour un foyer de quatre personnes. ARCHIVES « SO »

EAU Interconnexion avec d'autres syndicats et protection des captages sont à l'ordre du jour

Il n'y aura peut-être jamais de souci mais, selon l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. C'est ainsi que pour pallier tout risque de problème dans l'acheminement de l'eau existe un projet d'interconnexion entre le SIEAAC, le syndicat de Salles-d'Angles et celui de Merpins et Soloire. « C'est un projet qui avait été lancé en 2012 et qui vient d'être repris. Des études sont en-

cours sur différents tracés pour déterminer à quel endroit la connexion entre les différents réseaux pourrait avoir lieu. Ce serait sans doute du côté de Saint-Martin », résume Dominique Petit.

D'autre part, le syndicat a également engagé des études pour trouver de nouvelles sources de captage. « À l'heure actuelle, nous en disposons d'une vingtaine dont 15 sont en activité, entre le parc François-1^{er} et la prairie Saint-Martin », note Dominique Petit. « En même temps, dans ces études, il ne faut pas se tromper car un forage, c'est 100 000 euros », ajoutent la présidente et Jean-Michel Boquet. Toujours à propos de

ces captages et de la nécessité de les protéger pour préserver la qualité de l'eau, le syndicat a décidé de rendre leur accès difficile en clôturant bientôt les sites. D'autre part, pour assurer cette protection, il faut également « une connaissance très précise des réseaux et tout particulièrement de ceux de la ville de Cognac. Nous allons procéder à une inspection de ces réseaux avec l'aide d'une caméra. Là encore, c'est un dossier important que nous devons mener à bien », reprend Dominique Petit.

Laquelle se félicite que le prix du m³ d'eau - 3,94 euros - soit inférieur à ce qu'il était en 2007.

D.F.

Le programme de raccordement s'achève

ASSAINISSEMENT Les dernières tranches de travaux d'un programme commencé dans les années 80 vont débiter à la fin de l'année, sous l'égide du Syndicat intercommunal

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.com

Ce n'est, sans doute, pas la mission la plus sexy dont on puisse rêver, qui plus est pas la plus visible pour les habitants, « mais elle est essentielle », lancent de concert Dominique Petit et Jean-Michel Boquet, respectivement président et directeur du Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac (SIEAAC) qui regroupe les communes de Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice et Merpins (pour l'eau, Merpins fait partie d'un autre syndicat, NDLR).

« Mais le côté sexy n'est pas ce qui compte, cette fonction me plaît bien, j'aime les choses techniques », poursuit Dominique Petit. Laquelle réalise un joli grand écart avec son autre fonction de première adjointe de Châteaubernard en charge de la culture, symbolisée par cet écrin, récemment créé, qu'est le Castel. « Le Castel, c'est pour nous faire rêver, l'eau et l'assainissement pour nous remettre les pieds sur terre », sourit Jean-Michel Boquet.

« Il fallait tout créer »

Et d'assainissement, il est en aujourd'hui question puisqu'à partir de la fin d'année, la dernière tranche de l'extension du réseau va démarrer et se poursuivre sur les années 2016 et 2017, un programme débuté dans les années 80. « Il fallait tout créer », souffle Jean-Michel Boquet pour justifier l'étalement de ces travaux sur plusieurs décennies.

Sur cette tranche dont le coût va osciller entre deux et trois millions d'euros, « au départ, nous étions partis sur deux millions, mais nous devrions, en réalité, approcher les trois millions. Pour cela il y a des tranches fermes et d'autres conditionnelles. Nous avons vu avec les

maires et décidé que les branchements excédant 14 000 euros, en raison de la nature du terrain ou de la distance par rapport au réseau, seraient mis en attente », précise Dominique Petit. Les quatre communes seront concernées.

Du côté de Merpins, c'est le hameau de La Frenade qui le sera : « Là, le réseau est déjà en place mais n'avait pas encore été raccordé, du fait qu'il y avait une alternative. Toutes les maisons les plus proches de Gimeux pouvaient être raccordées à la station de lagunage de Gimeux, d'où une mutualisation des travaux. » Le hameau de Villevert se trouve du côté conditionnel.

Le plus gros morceau concernera la commune de Saint-Brice et notamment le hameau de La Maurie. « Deux solutions ont été envisagées : soit raccorder les maisons au réseau, soit à une mini-station d'épuration se trouvant là ; la première solution a été jugée préférable ». Des travaux auront également lieu au lotissement des Alouettes et au chemin des Côtes. La partie conditionnelle concerne Les Rentes et Les Chaumes.

À Châteaubernard, il s'agira de traiter la via Agrippa, la rue Louis-Breguet et un bout de la route de Segonzac. Enfin sur Cognac, la rue de la Commodité et la rue des Oiseaux sont concernées. Plus, s'il reste des sous, la rue Haute-de-Crouin et le secteur Debussy.

À l'issue de ces travaux, 93 à 94 % de l'assainissement sur le secteur sera collectif. « Sachant que nous n'aurons jamais 100 %, du fait, par exemple, de la situation géographique de certaines maisons », assure Dominique Petit. Ensuite, il faudra songer à engager des travaux de réparation des secteurs les plus anciens du réseau. L'Histoire, en ce domaine aussi, est un éternel recommencement.



Test du terrain du côté de La Maurie à Saint-Brice, en vue des travaux à venir. PHOTO DRP

STATION D'ÉPURATION DE SAINT-MARTIN

Évolution nécessaire d'ici 2020

« Pour le moment, elle convient parfaitement telle qu'elle est », indique Dominique Petit. Cependant, « il nous a été vivement recommandé de faire évoluer la station d'épuration de Saint-Martin pour qu'elle puisse traiter plus d'effluents », poursuit-elle. Sachant que cette station a aujourd'hui une capacité de traitement équivalente à 35 000 habitants. « Non pas que l'on s'attende à un pic démographique en Charente. Mais il faut tenir compte des changements d'habi-

tudes de consommation des gens et de la présence importante des entreprises. Elles rejettent de grosses quantités même s'il existe une convention dans laquelle elles s'engagent à rejeter des eaux conformes dans le réseau. » Cette question de la station d'épuration sera sans doute le gros dossier du SIEAAC dans les années à venir. « Faire évoluer la station ne veut pas forcément dire l'agrandir mais, peut-être, chercher d'autres systèmes de traitement. »

Courant d'air aux Ailes cognaçaises



Portes ouvertes fin mai. PH.M.

Les Ailes cognaçaises alternent, une année sur deux, leur rallye international et des journées portes ouvertes. Celles-ci se dérouleront le week-end du 30 et 31 mai à l'aéro-club, à Châteaubernard, avec une présentation statique et des animations. Les pilotes souhaitant rejoindre Cognac auront exceptionnellement, ces deux jours-là, l'autorisation de se poser sur la piste « 05/23 » de la base aérienne 709, en accord avec les autorités militaires. Cette autorisation nécessite cependant une inscription avant ce soir, en envoyant un mail à l'adresse : aeroclubcognac@yahoo.fr.

CHÂTEAUBERNARD

La fête de la caillebotte sur des notes de magie



La facétieuse baguette magique donne du fil à retordre au jeune assistant du clown magicien Maverick. PHOTO SANDRA BALIAN

Le comité des fêtes avait choyé ses exposants artisanaux et de bouche pour la fête du pain et de la caillebotte, place Raymond-Buzin dimanche. Tables dressées et tentes individuelles pour chacun d'entre eux. Caillebottes et pains ont très vite trouvé preneurs.

Côté animation, Maverick le clown magicien et ses facétieuses baguettes magiques assuraient la partition comique avec petits et grands assistants choisis dans le

public. Et dans le public justement, il y avait trop peu d'enfants. C'est d'ailleurs la seule ombre au tableau pour le président du comité des fêtes Patrick Ourtaau qui avait fait distribuer des petits tracts dans les écoles primaires castelbernardines.

Gageons que les passionnés d'animations locales ne resteront pas sur une déception et sortiront une nouvelle formule de leur chapeau l'année prochaine !

Une nouvelle mission évangélique s'invite

CHÂTEAUBERNARD Un campement s'est installé dimanche aux Vauzelles, ce qui en fait trois dans la commune. Le maire s'agace

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

Le scénario est devenu un classique. Dimanche, une mission évangélique comportant une quarantaine de caravanes, pour environ 140 personnes, s'est posée dans le champ derrière le complexe omnisports des Vauzelles à Châteaubernard. Le fossé qui empêchait l'accès a été remblayé avec des pelles. Les véhicules sont également passés par le jardin d'un riverain.

« Ils sont implantés pour deux semaines, nous ont-ils dit. On ne peut que constater la situation. On subit », commente le maire de la commune, Pierre-Yves Briand. L'argument est toujours le même. Faute d'aire de grand passage tel que prévu par la réglementation, les gens de voyage bravent l'interdit.

« On est trop laxiste »

Rencontré sur place, l'un des quatre pasteurs qui pilotent cette mission se veut rassurant. « On a fait deux escales auparavant, à Tours et Châtelerault. Cela s'est bien passé. Si quelqu'un se comporte mal, on le chasse. Mais ici, il n'y a que des gens bien. Ils font ce qu'ils peuvent pour vivre, certains sont artisans, d'autres font les marchés. Tant qu'ils ne violent pas, c'est le principal. On n'est pas là pour embêter le voisinage. »



Un fossé a été remblayé pour que les caravanes passent. PHM

Le pasteur invite même la population à venir participer aux offices, célébrés le mardi, le jeudi, le samedi soir et le dimanche matin. « On veut laisser bon témoignage », insiste-t-il. Les familles viennent de différentes régions, le Nord, la Bretagne, l'Île-de-France, le Poitou-Charentes. C'est la première fois qu'ils viennent dans la région de Cognac, affirme-t-il.

En début d'après-midi, hier, les services de Grand-Cognac sont venus faire signer une convention pour faire payer l'eau et l'électricité. Pierre-Yves Briand a demandé des garan-

ties pour qu'il n'y ait pas de « démarchage abusif », ni de bruit tardif.

Depuis l'automne, les caravanes ne cessent de se succéder. Actuellement, il y a deux autres campements sauvages, l'un près de la déchetterie, l'autre au Fief du Roy. « Je comprends les riverains, qui sont un peu excédés. On ne va pas s'en sortir. On est un peu trop laxiste, les procédures sont trop longues, il faut des semaines pour que ça aboutisse », regrette-t-il. Rappelons que la préfecture s'est engagée à résoudre la question du lieu de l'aire de grand passage avant la fin de l'année.